

CHAPITRE III

PONTS ET CHAUSSÉES. — RÉGINALD DE BAVIÈRE. — QUARTIER DE HONGRIE. —
LES PREMIERS MÉTIERS. — LE VIN LIÉGOIS. — TRIBUNAL DE PAIX. —
PIERRE L'ERMITE ET SAINT BERNARD. — L'EMPEREUR DE CANOSSA CHEZ
L'ÉVÊQUE DE LIÈGE. — LAMBERT LE BÈGUE. — HOSPICES DES COQUINS ET
DE TIRE-BOURSE.



SOUVENT, le développement de Liège eut à lutter contre la Meuse. Une inondation renversa les principales chaussées, emporta les ponts, fit crouler les maisons, mina les églises (1046). Réginald ou Réginald de Bavière, auquel le pape avait pardonné l'achat de l'évêché liégeois, songeant peut-être au titre primitif des évêques : *pontifex* (constructeur de ponts), entreprit de grands travaux afin de défendre la Cité contre les eaux courantes.

Par un exhaussement général entre le Marché et le fleuve, les rues portèrent sur talus de plus de trois mètres. Le grand pont, solidement édifié sur sept arcades de pierre, deux autres ponts en madriers sur forts piliers maçonnés, rétablirent la communication jusqu'au mont de Cornillon. En creusant dans le schiste houiller les fondations du pont principal, on trouva, sous le lit du fleuve, une source. L'évêque en fit conduire l'eau sur le pont, à une fontaine qui « soulagea les pauvres » durant longues années. Les arceaux de la chaussée d'Ogier supportèrent les maisons de la *rue du Pont*, en aval de la *rue Souverain-Pont*, parallèles à *Neuvice*. Succédant à l'œuvre du paladin, le pont de Réginald devint l'un des principaux monuments de la Cité. Il s'associe intimement à l'histoire de Liège (1). Du haut du parapet, des arbalétriers surveillaient le passage des barques marchandes, astreintes aux droits d'entrée dits *tonlieux*. Hemricourt (2) relate les prestations

(1) *Histoire du Pont des Arches de Liège*. Liège 1860.

(2) *Li Patron del Temporaliteit*. Bruxelles 1870. P. 318. (Recueil des *Coutumes de Liège* par RAIKEM et POLAIN. T. I.)



PONT DES ARCHES.

symboliques que les marchands exemptés fournissaient au lieu de payer douane. Les gens de Duren envoyaient chaque année, au Grand Mayeur, deux vases sculptés en bois de sapin et une paire de gants blancs; Francfort, une paire de gants blancs, en peau de cerf, et une livre de poivre; Nuremberg, un *espadon*, soutenu par un baudrier blanc aussi en cuir de cerf. Cette large épée se portait devant le Grand Mayeur, lors des processions solennelles et des cortèges d'apparat. Nimègue fournissait un gant rempli de poivre blanc. Les Verviétois, comme les habitants de Jupille et de Grivegnée, organisaient des processions précédées de leurs croix avec gonfanons, à la hampe desquelles pendaient des bourses pleines de deniers. Dès que les délégués avaient mis le pied dans la *Franchise* (banlieue légale), ils devaient danser *sains ceisseir* (sans cesser) jusqu'à remise de l'offrande. Le peuple criait : *Pose à haut!* (Pouce en l'air!), suivant jusque dans la cathédrale les payeurs en gambades. Un saut presque impossible, faisant atteindre du doigt la couronne de lumière, eût racheté à jamais de la procession annuelle.

Lorsque le pont de Réginald s'effondra, le pont de la Cité lui succéda : mais la dénomination de *Pont des Arches*, donnée à la fin du XIV^e siècle, survécut. Elle persiste encore, au profit d'une bâtisse toute moderne, plus hardie et qu'on affirme plus résistante. L'emplacement seul n'a guère varié. Les quais se sont élargis, s'harmonisant avec le nouveau pont que Van Bommel trouvait moins pittoresque que son prédécesseur (1). Le Moyen Age resserrait les villes, cherchait les effets de masse dans les édifices publics : les gens d'aujourd'hui aiment la lumière, se plaisent à contempler les horizons lointains.

Réginald favorisa les agglomérations de travailleurs de même profession, se groupant afin de profiter de certains avantages naturels utilisés dans leur industrie. Le rapprochement cimentait les liens de fraternité sanctifiés par des confréries, bientôt associations de métiers s'occupant d'intérêts communs, puis de questions générales, bataillons de la fédération communale, enfin ardents revendicateurs de l'égalité politique, parfois de la suprématie des classes ouvrières. Pour jouir de vastes prairies irriguées où ils blanchissaient au soleil leurs toiles, les *texheurs* (tisserands) se concentrèrent en *Mermonbèche* (aujourd'hui quartier de Longdoz). Les travailleurs du fer s'établirent dans la grande artère de *Saint-Jehanstrée*, devenant Féronstrée; tandis que les fourbisseurs d'épées étalaient sous les auvents des maisons bordant le *Pont d'Île*. Sur le petit îlot voisin, *Ilea des Fèvres* (rue Lulay), de nombreux martinets mus par l'eau aidaient au labeur des cloutiers, dont le commerce d'exportation, jusqu'à l'époque contemporaine, contribua largement à la prospérité de Liège.

(1) *Patria Belgica*. T. I, p. 84.

Déjà le renom de Liège s'étendait au loin. D'après nos chroniqueurs, des relations avec les Hongrois s'établirent dès le XI^e siècle. Les habitants des plaines voisines du Danube, chassés de leurs *puztas* par la famine, cherchèrent refuge à Liège, où Réginald de Bavière nourrissait les malheureux dans la Cité toujours ouverte à tous et dont l'hospitalité devint traditionnelle. Beaucoup de Hongrois se fixèrent à demeure là où le peuple et le prince les recevaient fraternellement. La disette passée, ils reçurent les privilèges de bourgeoisie. S'établissant ensemble vers l'extrémité du faubourg Saint-Barthélémy, près de la Meuse, où ils s'occupèrent probablement de meunerie et de commerce des grains, ces nouveaux habitants, dont les chroniqueurs évaluent le nombre à douze cents, formèrent une agglomération qui garda le nom de Hongrie, en deçà de la porte dite porte de Hongrie. On y retrouve aujourd'hui la dénomination de rue Hongrée. Le *Recueil héraldique des bourgmestres de la Noble Cité de Liège* (1) mentionne que vingt-trois ans plus tard, de pauvres Liégeois, chassés aussi par la misère, allant au loin gagner leur subsistance, parvinrent en Hongrie. La reconnaissance les fit accueillir avec fraternité : ils trouvèrent une nouvelle patrie, créèrent des villages dans lesquels l'idiome wallon jouit d'une protection officielle. Des descendants de ces émigrés revinrent à Liège en 1446; on les reconnut avec joie pour d'anciens enfants de la Cité. Les Wallons de Hongrie purent voir plus tard passer dans leur pays un lieutenant général des troupes autrichiennes, guidant une armée contre les Turcs, le Liégeois Rameye (1611). Élément de sympathie avec les fils d'Arpad, les Liégeois conservaient une grande haine contre le nom ottoman. Durant des siècles, la seule contribution due par les Liégeois à l'Empire, se borna à « un certain et bien petit nombre de gens de guerre ou bien argent pour les soudoyer » lors de chaque prise d'armes contre les Ottomans, envahisseurs des rives du Danube. Des hampes à houppes de soie, étendards de pachas, conquis à la prise de Belgrade (1617), furent envoyés à Liège, qui avait fêté la défaite du Croissant. L'un de ces trophées resta suspendu dans le chœur de la cathédrale. Des processions et des cortèges, parcourant Liège, célébraient le retour des captifs rachetés aux Barbaresques de la côte africaine.

Le commerce liégeois réclamait l'abolition de certains monopoles. Jusqu'à la moitié du XI^e siècle, la vente des vins n'était permise qu'aux propriétaires de vignobles. Privilège dès lors de familles patriciennes, comme il y a peu de temps on le remarquait encore en Toscane, ce négoce, favorisé par une propension que l'on a souvent constatée chez les Liégeois, fut rendu libre sous l'évêque Nithar (1047-1053). L'industrie viticole datait de loin : elle couvrit de ceps la

(1) P. 154.

plupart des coteaux de la Meuse, à mesure qu'on les déboisa; en Avroy depuis Ogier, sur Publémont après Éracle, bientôt de Fragnée à Herstal. Gilles d'Orval mentionne cependant que l'évêque Éracle, auquel Liège dut les vignobles de la Sauvenière et de Saint-Séverin, importait déjà des futailles pleines, venant de l'étranger. C'est du vin rouge de Worms, précise le chroniqueur, annotant la relation du chanoine Anselme, que les Liégeois allèrent piller dans les caves de Saint-Martin (1).

Les premiers sarments plantés sur les coteaux liégeois, remontent-ils à Probus, comme on l'a avancé, ou le « clairnet » du pays est-il dû à Charlemagne qui fit apporter des vignes d'Italie dans le Rheingau aux clos si prisés, dès le traité de Verdun (843)? Rien n'est certain, si ce n'est l'importance ancienne et persistante du commerce des vins dans Liège. Un journaliste anglais conseillait naguère, à ses innombrables lecteurs, de s'y rendre « s'ils voulaient goûter la meilleure bouteille de vin de Bourgogne qui existât en Europe ». Sans oser confirmer cette assertion, on ne peut douter de l'influence des caves fraîches, creusées dans le schiste houiller, pour dépouiller certains vins, développer le *bouquet* dont le Liégeois reste friand et compétent appréciateur : « art de délectante dégustation, » auraient dit Rabelais et Basselin. Lorsqu'au XI^e siècle, les annalistes notèrent soigneusement les récoltes abondantes de vin du terroir, signalèrent les vendanges précoces, déplorèrent les *mauvaises années*, dues aux gelées tardives ou aux grêles hors saison, l'une des côtes vitifères, encore exploitée par les vigneron contemporains, portait déjà le nom de vieux vignoble : *Vivegnis*. La vendange se faisait au jour fixé par la réunion des cultivateurs de vignes. Deux fois l'an, selon un mandement de 1208, le chapitre de Saint-Lambert, d'accord avec les représentants de la Cité, décidait le prix auquel on devait vendre le vin liégeois. Nul n'osait enfreindre cette taxe. Une condamnation de 1265 punit certain chanoine de Saint-Barthélémy, convaincu d'avoir exigé une somme supérieure pour le produit de son clos (2). Les anciennes lois protégeaient l'amateur contre la rapacité du marchand.

La célèbre *Lettre des Vénables*, règlement de la Cité sur les denrées alimentaires (1317), défend, sous peine d'excommunication, d'amende, de bannissement, de mélanger les vins; interdit la fabrication du *vin de pommes* (cidre); soumet le négoce des vigneron à une stricte surveillance qu'exercent les *Rewards* (gardiens). La peine de l'excommunication, comminée contre un simple coupage de diverses espèces du jus de la treille, étonne. Le vin destiné aux messes était l'objet d'un libre accord. On avait bien prétendu autrefois que, sous peine

(1) CHAPEAUVILLE. T. I, p. 189.

(2) SCHOONBRODT. *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert*. Liège 1860. N° 286.

d'amende, les *viniers* (vignerons) devaient le fournir gratuitement, mais les échevins le nièrent (1). Quoique la valeur du vin liégeois ne fût au XIII^e siècle que le double des frais de culture et de vendange, pareille charge eût été lourde : « Dans Liège, écrit Comines, on disait autant de messes qu'à Rome. » Les chanoines de la cathédrale recevaient plus de vin que ne requérait le service des autels. Un tréfoncier, le savant Hocsem, relate dans sa chronique presque contemporaine, qu'après un conflit, les citoyens vinrent, l'an 1253, faire amende honorable, pieds nus, la torche allumée en main, et qu'en signe de soumission, tous les ans, à la Saint-Martin, ils apportèrent neuf aimes de vin.

Les Liégeois paraissent avoir toujours aimé le jus de la treille. A l'entrée triomphale de Louis de Bourbon (1456), une fontaine, dressée devant le Palais dont les murs étaient tendus de tapisseries historiées envoyées par le duc de Bourgogne, en versa pour tout venant, durant trois jours. C'était probablement du vin liégeois, dont les Français n'apprécièrent jamais le goût de terroir (2). Ce n'est qu'au XVI^e siècle que nous voyons citer le *bon vin de France* : le vin de Beaune souvent vanté, mentionné dans les comptes de 1640; au XVIII^e siècle, le vin de Volnay, *li vi bourgogne* exalté par les chansonniers wallons.

Sur ces produits étrangers, la Cité percevait de lourds droits d'entrée. Les membres du clergé résistèrent aux métiers, devenus corps politiques influents, lorsqu'on voulut les astreindre à payer aussi la *gabelle* communale. La cléricature liégeoise comptait une foule de personnes, tout à fait étrangères au service réel du culte, mais assimilées aux ecclésiastiques, dont elles partageaient les immunités. Beaucoup de *clerics* recherchaient les vins d'autres pays : de la Bourgogne, de Bar, du Rhin, de la Moselle. Énard de la Marck négocia un arrangement d'après lequel tout Liégeois, ecclésiastique ou bourgeois, qui voudrait avoir sa cave garnie, payerait, six années durant, une forte somme pour chaque charroi de vin du Rhin (1532). Les gabelles distinguaient entre le *vin fort* et le *vin du pays*. En 1595, la taxe, imposée à tous, clergé, nobles, hôpitaux compris, édictée pour trois ans, afin de solder les troupes chargées de reprendre Huy aux protestants, fixait à six florins Brabant (7 francs 29 centimes), le droit sur l'*aime* (tonneau mesure de Cologne) contenant du vin fort. Pareille quantité de vin du pays ne subissait qu'une redevance de un florin (1 franc 21 centimes).

Le vin du Rhin jouissait alors de la vogue. Les taverniers liégeois abusèrent de cette réputation. Au XVII^e siècle du moins, s'il faut en croire l'expérience de Philippe de Hurgés (3), ils bravaient édits et ordonnances en débitant à leurs

(1) *Li Paweilhars*, n° 128.

(2) DESMOUSSEAUX. *Tableaux statistiques du département de l'Ourthe*. Paris an IX. P. 33.

(3) *Voyage à Liège en 1615*. Liège 1872. P. 65.

chalands, sous le nom de vin du Rhin, des breuvages plus légers, récoltés le long de la Moselle. Dans les demeures officielles, pareille supercherie n'était point à craindre. C'était bien d'un foudre de vin du Rhin authentique que les bourgmestres faisaient présent à leurs nobles hôtes, ainsi que le rapportent les documents du temps, à propos de la visite du duc de Mantoue, qui avait commandé la milice bourgeoise (1599). Le même jour, Charles de Nevers recevait aussi le *vin d'honneur*, offert, moins amplement, dans les salons de l'Hôtel de Ville. La Cité se complaisait à ces fêtes, occasions de cortèges et d'ébattements réjouissant le peuple, comme elle célébrait la sortie de charge des bourgmestres par un banquet, le *vin d'adieu*, si dispendieux qu'on dut le défendre en 1764. Les magistrats communaux se piquèrent d'honneur à chaque passage de grands personnages. Lorsque les archiducs Albert et Isabelle d'Autriche séjournèrent à Huy, un bourgmestre de Liège alla solder leur note d'hôtel, aux frais de la caisse communale et de la capitale. Les prix n'étaient point ruineux à la fin du XVII^e siècle : l'aubergiste des *Quatre fils Aymon*, pour souper, logement, déjeuner, des nobles Infants et de leur suite, ne réclama que vingt] florins Brabant (24 francs 31 centimes). Pareils détails, si on fermait les yeux sur des choses autrement graves, porteraient à partager les regrets des partisans du « bon vieux temps ».

Plus dispendieuse fut la réception de l'électeur de Bavière, neveu du prince-évêque régnant, le 2 décembre 1752. Dans l'Hôtel de Ville superbement illuminé, comme les fontaines du Marché et les monuments de la Cité, au milieu de cent musiciens, un dessert allégorique avait été préparé. D'un vaste rocher supportant une Renommée, jaillissaient des fontaines de vin, qui venaient ensuite former « d'agréables jets », dit le continuateur du *Recueil héraldique des bourgmestres* (1). Il en découlait le vin le plus exquis, offert dans des coupes de vermeil pour boire à la prospérité de Liège.

La situation géographique de Liège, plus encore que la consommation locale, enrichit les marchands de vin liégeois, important et exportant des produits étrangers. Affiliés au métier des vignerons, avec les viticulteurs et les détaillants, ces riches négociants, parmi lesquels Hemricourt cite les noms des plus anciens lignages, eurent à respecter des prescriptions nombreuses, édictées afin de garantir la bonne foi commerciale. Ceux qui vendaient du vin de France, dit *de mer*, durent se borner à ce seul négoce. Il s'agissait des vins du Midi et de la Gironde, car à une autre catégorie de vendeurs on réserve le commerce des vins d'Espagne, de Bourgogne, de Champagne, du Rhin et de la Moselle. Des affiches sur la maison annonçaient les approvisionnements. Une amende de

(1) OPHOVEN. Liège 1783. P. 114.

dix écus d'or punit la tromperie sur l'espèce de vin vendue, ou tout mélange adultérin. Seuls, les marchands de vin liégeois pouvaient le couper de vin *de mer*, pour l'alcooliser; mais sans majorer la taxe. La fabrication de l'hydromel et même la simple détention de cette boisson, propre aux sophistications, étaient interdites aux marchands de vin (1654).

Aussi minutieuses, aussi rigoureuses, paraissent les réglementations relatives à la boisson populaire : la bière, l'antique cervoise des Gaulois, objet de la sollicitude des capitulaires de Charlemagne. Un voyageur remarque avec étonnement que Liège s'entourait à la fois d'échalas chargés de ceps et de perches enguirlandées de houblon. Schiste des coteaux, terres d'alluvion de la plaine, expliquent cette apparente singularité. La surveillance commençant au semis, se poursuivant durant la culture, réglait la récolte des fleurs sèches qui aromatisent la bière, « supérieure à Liège, grâce aux eaux de l'Ourthe », dit un statisticien français. On ne pouvait introduire dans la cuve, sans visite préalable, du houblon étranger; jamais mêler des feuilles, des cônes feuillus d'années différentes ou déjà employés. Tarifée officiellement depuis 1208, proportionnellement aux mercures des grains, la bière subit les gabelles que l'on *criait au Péron*, pour un laps d'années déterminé, souvent prolongé au delà des prévisions premières, et dont la perception s'affermait. Les impôts se calculaient sur le *braz* (grain grillé). Depuis la Paix des Clercs (1287) qui défendit les impôts sur les vivres, la taxe sur la bière, provisoirement maintenue, jointe à la redevance sur les charrettes, fut affectée à la *Cour de Fermeté*, composée par moitié du clergé et de la bourgeoisie, chargée de réparer les fortifications et la voirie de la Cité. Le métier des brasseurs, dont l'importance se développa surtout après 1364, limita la production locale. Un droit de propriété sur les tonneaux et leurs marques protégeait les meilleurs fabricants. Pour garantir le choix des grains, aucun brasseur ne pouvait posséder du seigle en quantité supérieure aux besoins de son ménage, lequel utilisait en pain la céréale que le patron n'osait jeter au brassin. Comme le vin du pays, la bière de Liège rencontra la concurrence étrangère qu'allaient braver ses exportations. A l'époque hollandaise, les Indes néerlandaises constituaient un important débouché. Dès une époque reculée cependant, les Liégeois importaient par mer, puis par la Meuse, de la bière d'Angleterre, du Danemark, de Hambourg, de Brême et d'ailleurs. La gabelle frappait ces importations pour chaque tonneau d'un droit égal à celui qu'elle percevait sur le vin de pays (1 fr. 21 centimes), tandis que la tonne de bière brassée à Liège ne subissait cette imposition que pour cinq *patars* (sous), soit à peu près 30 centimes de notre monnaie actuelle.

Promoteur de *quarantaines* et de *trêves de Dieu*, récemment innovées afin que la réflexion, durant une suspension d'hostilités imposée lors de certains jours fériés, calmât les luttes féodales, Henri de Verdun, auquel les historiens décernent le

titre de *pacificateur*, institua une juridiction des évêques de Liège, protectrice de la vie et des biens de ses administrés. En 1082, selon le texte rectifié de Gilles d'Orval (1), s'établit le *Tribunal de paix*, dont l'autorité, imposée à tous les feudataires de l'État liégeois, fut acceptée, en guise d'arbitrage souverain, par de nombreux seigneurs voisins, soumis à la crosse épiscopale qui régissait plus loin que le glaive de justice appartenant aux chefs de l'église de Saint-Lambert. Chaque samedi, dans l'enceinte sacrée de *Notre-Dame-aux-fonts*, le baptistère liégeois, l'évêque, entouré de douze *pairs*, entendait les réquisitoires du Grand Mayeur, puis jugeait les accusations de meurtre, de rapine, d'envahissement des propriétés. Le lendemain des séances du Tribunal de paix, l'évêque s'asseyait auprès de la *Porte rouge* de son palais, ornée d'un lourd heurtoir ouvragé. A l'*Aneal* (anneau) du Palais, la cloche du *ban*, sonnée après vêpres, convoquait le peuple. Le Mayeur, porteur de la verge de justice, citait les inculpés d'atteinte aux droits temporels de l'évêque. Après une instruction qui réservait toutes facilités à la défense, selon une procédure dont les formes passèrent, sous Godefroid de Bouillon, dans les *Assises de Jérusalem*, l'arrêt était solennellement rendu.

Affranchis de cette double juridiction, les citoyens de Liège assistaient à des actes de justice inspirant un respect profond pour l'équité, traitant également les accusés quelle que fût leur caste, leur puissance, leur richesse. Les classes se rapprochèrent sous l'inspiration chrétienne. Gardant leurs rangs, nobles et vilains élargirent leurs idées en allant affranchir la Terre Sainte du joug musulman. Une tradition prétend que le religieux dont la parole enflammée entraîna l'Europe à la croisade, Pierre l'Ermitte, aurait prêché à Liège la guerre sainte, convié les assistants à fixer, sur leur épaule droite, la croix rouge, engagement sacré. Des écrivains revendiquent aussi pour le pays liégeois cette grande figure du Moyen Age. Pierre serait né, non à Amiens, mais à Amay. Il est certain qu'après sa vie aventureuse, il vint finir ses jours non loin de ce village, à l'abbaye de Neufmoutier, « au pays natal » inscrit l'obituaire retrouvé par l'auteur des *Wallonades*, M. J. Grandgagnage. Huy garde cette tombe que profanèrent les républicains français en 1795. L'évêque Obert (Albert de Brandebourg) achetait les domaines des seigneurs se préparant à aller guerroyer en Palestine. Déjà acquéreur du comté de Hainaut, il enleva les bijoux des ornements sacrés, « détroussa même la fierte de Saint-Lambert », pour payer à Godefroid de Bouillon son duché et lui permettre d'aller conquérir Jérusalem, en compagnie du *Haut Voué* de Liège, de seigneurs du pays, de citoyens de la Cité.

La longue querelle entre l'Empire et la papauté se disputant le droit de confirmer les nominations des évêques, amena à Liège l'empereur Henri IV,

(1) ERNST. *Histoire du Limbourg*. Liège 1838. T. II, p. 9.

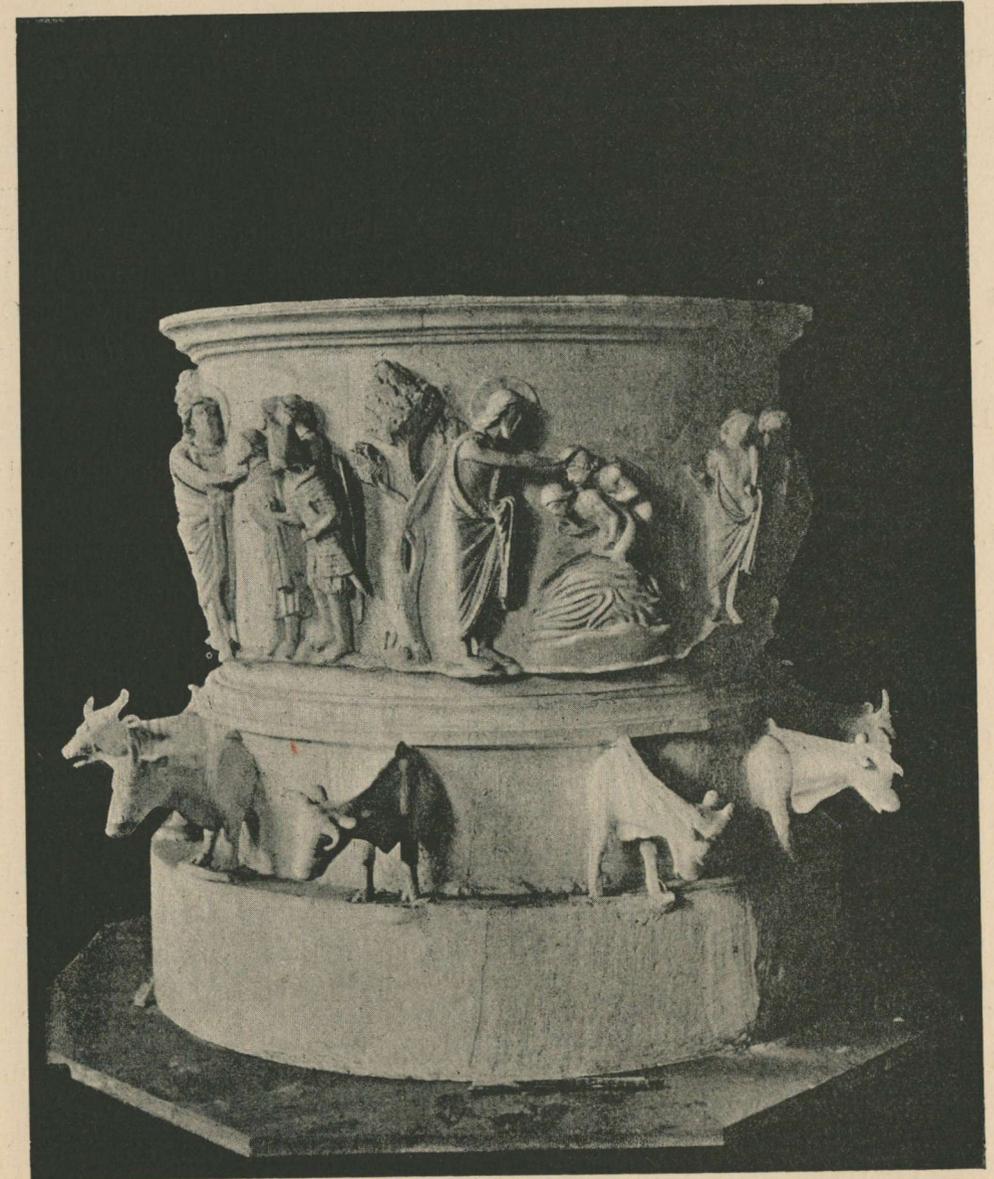
dépossédé et excommunié par l'ardent Grégoire VII. L'humiliante soumission à Canossa restait inefficace. Abandonné par presque tous les princes, persécuté par son fils, Henri IV reçut à Liège un accueil sympathique. Contre les remontrances de la Cour de Rome, les menaces de Robert, comte de Flandre, le célèbre Sigebert de Gembloux défendit éloquemment l'hospitalité liégeoise. L'évêque Obert visitait souvent l'Empereur en son logis de la rue dite *Féronstrée*. Sur l'emplacement de cette résidence, se bâtit plus tard une boutique, à la *Belle Côte*; enseigne reproduite, jusqu'à nos jours, au même endroit. Les Liégeois combattirent pour l'hôte malheureux dont voulait s'emparer, pour la seconde fois, un fils usurpateur de la couronne impériale, exécuter volontaire d'un arrêt papal semblable à celui dont il sera frappé à son tour. Les Allemands essayant de rompre le pont de Visé afin d'arrêter les milices de Liège, subirent un rude échec. Une fête au Palais, où l'évêque traita somptueusement le suzerain, célébra cette victoire. L'Empereur survécut peu. On n'osa l'inhumer dans la cathédrale : son corps fut déposé à Cornillon (1106). Plus tard, Henri V transporta le cercueil à Spire, auprès des cendres de ses ancêtres de la maison de Franconie.

Du séjour d'Henri IV date l'extension des murailles de Liège, réunissant dans l'enceinte de la Cité le quartier de Saint-Barthélemy et la montagne Sainte-Walburge. Les habitations s'étaient multipliées hors des murs, dans les faubourgs. « Y avoit de la Cité, note un chroniqueur, dix fois plus hors des murailles que dedans. » A l'empereur déchu reviennent aussi les progrès du monastère et de l'église des Bénédictins de Saint-Jacques et diverses autres constructions auxquelles il accorda protection.

Henri V se réconcilia avec les Liégeois. Il institua la *Mambournie* durant les interrègnes. Le *Mambourg* de l'État liégeois était choisi par le chapitre de Saint-Lambert et les nobles du pays : en cas de dissentiment entre ces deux ordres privilégiés, le peuple intervenait pour décider l'élection.

Non seulement l'évêque remplaça les pierreries des reliquaires, mais l'église Saint-Barthélemy possède encore une superbe dinanderie provenant du valeureux Obert. Accompagnant l'empereur Henri V au siège de Milan, l'évêque liégeois, « clochant et boitant des deux côtés », prit la ville lombarde (1112). Il reçut, dans sa part de butin, deux croix en laiton dont l'une fut attachée dans l'église de Liège, l'autre sur le Pont des Arches. Cette dernière, qui s'orna du crucifix de Delcour, subit bien des péripéties et voyagea de place en place jusqu'à ce qu'elle arrivât à Saint-Paul. Une troisième croix, de même provenance, rapportée par Bertrand de Lardier, fut fixée à la porte de la halle des drapiers, lors de la construction de cet entrepôt par des maçons qui s'étaient coiffés de couronnes de roses, afin que les défenseurs soudoyés par les riches Lardier les distinguassent des assaillants soulevés par d'autres marchands drapiers.

L'évêque Obert reçut encore « vingt-huit baistes de laiton, de demy pied de long, savoir cerf, bœuf, vaches, porc, biches, lionnes ». Il donna l'une de ces figurines au prévôt de Saint-Lambert, Hélin de Souabe, pour servir de modèle



BAPTISTÈRE DE JEHAN PATRAS.

aux dix bœufs supportant la cuve baptismale exécutée d'après l'opinion générale, par un fondeur et batteur de cuivre dinantais du nom de Lambert Patras, selon quelques antiquaires modernes par l'orfèvre Reiner, originaire de Huy, « font

qui tient une ayme et pose sur lesdites baistes ». M. Didron a remarqué, dans les *Annales archéologiques*, le mouvement expressif de ces animaux. De l'église Notre-Dame-aux-Fonts, où tant de Liégeois reçurent le baptême, la superbe cuve, séparée de son couvercle à reliefs historiés, passa à Saint-Barthélemy où l'on admire encore ses ciselures repoussées, chef-d'œuvre de chaudronnerie artistique datant de l'an 1112, comme le rapporte Mélat dans son *Histoire de Huy*.

Outre son butin, indépendamment de la gloire acquise par les guerriers liégeois entre lesquels des souverains choisirent leurs champions pour trancher, selon les usages chevaleresques, des conflits que résoudraient aujourd'hui la guerre ou la diplomatie, le pape, sur les instances de l'empereur, octroya à Obert de voir rayer du *Livre provincial* le titre d'évêque de Tongres, qui fut remplacé par celui d'*évêque de Liège* désormais officiel en cour pontificale. En souvenir, Obert suspendit au chœur de Saint-Lambert la monumentale *couronne de lumière* sous laquelle, durant des siècles, les Verviétois gambadèrent.

Les annalistes liégeois, amis des libertés de la Cité, affranchie dès Charlemagne du germe de la féodalité, ont eu soin de noter l'abolition de la dernière trace de servage. Albéron supprima l'odieux droit de *main morte*, attribuant au seigneur la main droite du cadavre de tout serf, si elle n'était rachetée au prix du meilleur meuble de la succession. Rencontrant la veuve éplorée d'un pauvre manouvrier, suivie de quatre enfants traînant un porc, le prince apprit la cause de leurs doléances. Indigné d'une coutume qui enrichissait ses subalternes, il effaça, par un édit, ce vestige de vassalité (1124).

Liège, attaché à l'Empire, prit souvent parti contre le pape. Même avant les schismes qui désorientèrent le respect obéissant des catholiques, les évêques guerroyeurs s'associaient au succès des armes impériales. Après Obert, favorable à Henri IV, Henri de Luxembourg, compagnon vaillant et conseiller de Frédéric Barberousse, l'adversaire des papes Adrien II et Alexandre III, fit les campagnes d'Italie. Mourant au retour des Alpes, cet évêque de Liège ne put rapporter les restes des trois rois mages, qui lui avaient été donnés après le sac de Milan : l'archevêque de Cologne les obtint.

Les cadets de familles princières reçus dans le chapitre de Saint-Lambert, espérant le trône liégeois (1), songeaient moins à l'église qu'à créer des cabales. Les prébendes des églises secondaires attiraient des chanoines peu soucieux du dévouement charitable du prêtre. Une foule de tonsurés, étrangers à tout caractère ecclésiastique, s'affiliaient aux corps privilégiés pour jouir des immunités. Malgré les prédications éloquentes de saint Bernard lors du concile où Liège assista au couronnement de Lothaire le Saxon et de son épouse

par le pape Innocent II (1131), les chanoines, même de la cathédrale, ne réformaient point leur vie privée. Nous ne saurions répéter les détails scabreux relatés par les chroniqueurs sous les règnes d'Albéron de Gueldre et de Rodolphe de Louvain au sujet de ces gentilshommes portant surplis de points coupés et de fines dentelles aux offices, fringants cavaliers lorsqu'ils regagnaient leurs riches maisons canonales. Depuis 1138 cependant, une décision papale leur ordonnait d'être au moins sous-diacres et de résider à Liège. Pareille obligation restreignit un peu les listes nobiliaires de hauts titrés qu'énumèrent avec complaisance Placentius et d'autres chroniqueurs. Les cérémonies populaires de l'époque ravalèrent les pompes religieuses aux solennités grotesques de la messe de l'Ane, procession des Innocents, fêtes des Fous, représentations théâtrales. Liège célébrait aussi le couronnement d'une *Reine*, peu estimable, promenée en cortège au son de la musique. Un autre venin, la simonie, viciait parfois le choix de l'évêque, souvent l'obtention des bénéfices. On trafiquait des canonicats. Un *mangon* (boucher), Wenzelin, débitait les prébendes comme les viandes de son étal. Le peuple, indigné, gémissait à la même époque de la misère causée par une série de récoltes insuffisantes.

Lambert le Bègue s'éleva contre les turpitudes qui souillaient la Cité de saint Lambert. Respecté pour sa piété ardente et son savoir, le prédécesseur de Savonarole poursuivit les nobles tréfonciers de ses prédications énergiques. Possesseur de grands biens, il les donna aux infortunés.

Liège comptait déjà de nombreux hospices. Notger avait fondé la Maison du Péron dès 983. Deux chevaliers venaient d'édifier le prieuré de Saint-Nicolas-en-Glain, dont l'élégant sanctuaire, précieux joyau de pur style roman, tombe aujourd'hui en ruines dans une cour de ferme. Lambert le Bègue construisit au milieu de sa propriété en Avroy, vis-à-vis du pont, une vaste chapelle, dédiée à Saint-Christophe (1179). En deux ans, elle fut achevée; le premier chapelain, Jean de Barche, y célébra l'office pour les malades de l'hôpital voisin, ouvert aux vagabonds, bateleurs et jongleurs : l'hôpital des *Kokars*, dont on a fait coquins (1). L'hospice hérita de tous les biens de Lambert le Bègue, qui annexa à la chapelle Saint-Christophe de vastes bâtisses pour « demoiselles et bonnes bourgeoises vivant pieusement sans avoir fait de vœux ». Bien qu'on ait dit que le nom de *béguines* vient de Lambert le Bègue, les Bollandistes ont fait remonter ces institutions à sainte Begge, la châtelaine de Chèvremont et l'ancêtre de Charlemagne. Lambert le Bègue créa à Liège le premier de ces *béguinages*, corporation laïque de femmes, les *priantes*, du mot *beggen*, soutient un archéologue de langue allemande. La Cité compta ensuite plusieurs béguinages, lesquels répan-

(1) ERNST. *Histoire du Limbourg*. Liège 1839. T. III, appendice, p. 5.

(1) SCHELER. *Dictionnaire étymologique* de Ch. Grandgagnage. Bruxelles 1880. P. 568.

dirent l'usage de la faille, si général chez les Liégeoises que l'auteur des *Délices du pays de Liège* explique en longues pages ce mode de cacher une toilette négligée.

La générosité de Lambert le Bègue n'arrêta point les colères de ceux dont il flétrissait les désordres. En 1182, on l'arracha brutalement de la chaire à prêcher de la cathédrale : il s'agenouilla devant le maître-autel et s'écria « qu'avant trois ans le feu consumerait ce riche temple et que les poutres s'y prélasseraient ». Prisonnier dans la tour de l'*Official*, Lambert fut ensuite emmené de Liège, où le peuple menaçait de le délivrer par la force. Durant sa captivité de deux années, il s'appliqua aux Saintes Écritures, comme devait s'occuper Luther dans la Wartburg d'Eisenach, et traduisit en français les *Actes des Apôtres*. Un incendie justifia sa prophétie. Le 28 avril 1185, Henri Hugo, drapier, monté sur la tour de la cathédrale pour *triboller* (carillonner) durant le *Te Deum*, avait emporté une *palette* chargée de houilles allumées afin de combattre un froid piquant. En descendant, le sonneur oublia son réchaud improvisé qui se renversa. Plancher et charpente s'enflammèrent pendant une tempête survenue. La cathédrale, le palais de l'évêque, les quatre églises voisines, brûlèrent treize jours durant.

En dépit des instances des chanoines, on ne put sévir contre Lambert le Bègue, dont les interrogatoires démontrèrent l'innocence et les principes inattaquables. Envoyé à Rome, le pape lui promit de faire droit à ses doléances. A Liège, il reprit ses sermons contre la simonie et les désordres du haut clergé, mais un mois après il mourut (1182). On l'ensevelit devant le grand autel de la chapelle Saint-Christophe. Devenue église, la bâtisse de Lambert le Bègue se transforma, à l'époque du style ogival, en une vaste nef largement éclairée.

Imitant le charitable Lambert le Bègue, des Liégeois, au retour des croisades, fondèrent, en Cornillon, un hôpital destiné aux lépreux, qu'on avait d'abord relégués dans de petites cahutes au pied de la montagne (1069). La Cité prit à cœur de compléter et d'administrer la maison de Cornillon (1). Près de Saint-Christophe, s'établit un nouvel hospice, portant le nom original dont a hérité une rue : *Tire-Bourse*. Il rappelait le coup de foudre qui frappa quatre bourgeois, occupés à se partager des deniers escroqués sous prétexte de gabelle (1263). Les maisons de bienfaisance s'élevèrent toujours en grand nombre dans Liège : Les riches citoyens tenaient à honneur de les fonder et de leur assurer des revenus. Reprenant l'œuvre charitable de Notger, Gautier de Chauvenci avait établi pour les vieillards l'hospice de *la Chaîne* (1112) contre les cloîtres de la

(1) *Abrégé des droits compétent au Magistrat de la noble Cité de Liège, etc.* Liège 1765.

cathédrale. La Cité faisait des distributions à domicile, allumait l'hiver des foyers au profit des indigents : la bienfaisance moderne n'a pas inventé les chauffoirs publics. La compassion de Gilles Corbesier pour les vieilles femmes, le porta à créer l'hôpital Saint-Julien (1319). Quatre siècles plus tard, le chanoine de Surlet établissait l'hospice des femmes incurables, rue du Vertbois (1710).

LIÈGE
PAR
E. M. DOGNEÉ

LEBÈGUE & C^{ie}
BRUXELLES



L'UNION FAIT LA FORCE



ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE
DES
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

LIÈGE

PAR

E. M. Dogneé



J. LEBÈGUE & C^{ie} ÉDITEURS
BRUXELLES

COLLECTION NATIONALE

LIÈGE

ORIGINES, HISTOIRE, MONUMENTS, PROMENADES

PAR

EUGÈNE M. O. DOGNÉE

Nouvelle édition revue et augmentée

Frontispice et lettrines de E. PUTTERT, Ed. DUYCK et A. RONNER
et nombreuses photogravures



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
LES MÉTAMORPHOSES DE LIÈGE.	7

CHAPITRE PREMIER

Traditions gauloises. — Souvenirs romains. — Ambiorix. — Conquête franque. — Légendes catholiques. — Saint Lambert et saint Hubert. — Le Péron	21
--	----

CHAPITRE II

Le monument de Charlemagne. — Paladins et évêques bâtisseurs. — Notger. — Églises Sainte-Croix et Saint-Denis. — Colin-Maillard. — Église Saint-Barthélémy. — Almanach de Mathieu Laensberg	37
---	----

CHAPITRE III

Ponts et chaussées. — Réginald de Bavière. — Quartier de Hongrie. — Les premiers Métiers. — Le vin liégeois. — Tribunal de paix. — Pierre l'Ermite et saint Bernard. — L'empereur de Canossa chez l'évêque de Liège. — Lambert le Bègue. — Hospices des Coquins et de Tire-Bourse.	53
--	----

CHAPITRE IV

Les libertés liégeoises. — Industrie houillère. — Prise de Liège par les Brabançons. — Henri de Dinant. — Les noces de la belle Aigletine. — Franche commune et bons Métiers. — Église Saint-Jacques. — Mal Saint-Martin. — Paix de Fexhe. — Tribunal des XXII.	68
---	----

CHAPITRE V

Jean de Bavière. — Les Vinaves. — Liège et Bourgogne. — Sac de Liège. — L'ex-voto du Téméraire. — Arts industriels. — L'armurerie liégeoise. — Le Sanglier des Ardennes. — Neutralité	80
---	----

CHAPITRE VI

	PAGES
Liège et l'Empire. — Érard de la Marck. — Le Palais. — Les portes de la Cité. — Église Saint-Martin. — Les Liégeois. — Visites impériales et royales	90

CHAPITRE VII

Les princes bavarois. — Mont-de-piété. — Chiroux et Grignoux. — Fontaine Saint-Jean-Baptiste. — HACELDAMA et Male gouverne. — Bombardement. — Hôtel de Ville. — Pierre le Grand à Liège. — L'évêque-Mécène. — Les musiciens liégeois. — Grétry.	105
---	-----

CHAPITRE VIII

Révolution de 1789. — Invasions françaises. — Département de l'Ourthe. — Cathédrale Saint-Paul. — Le théâtre royal. — Quai Micoud. — Hubert Goffin. — Les Baskirs.	130
--	-----

CHAPITRE IX

Liège sous les Pays-Bas. — Les botresses. — Université. — Les peintres liégeois. — Conservatoire. — Projets de dérivation	148
---	-----

CHAPITRE X

Liège en 1830. — La ville moderne. — Vapeur et gaz. — Les gares. — Les nouveaux ponts. — Parc public. — Palais provincial.	156
--	-----

CHAPITRE XI

Liège actuelle. — Électricité. — Instruction. — Exposition de 1905. — Promenades.	168
---	-----